



MAIRIE
PLACE ALBERTI LECAT – B.P. 30154
80120 FORT-MAHON-PLAGE

Tél : 03 22 27 70 24
Fax : 03 22 23 66 55
mairie@fort-mahon-plage.com

Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal du 28 Mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de Mai à dix-sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BAILLET, Maire de la Commune en suite de convocation du 22 mai 2018.

Etaient présents et formant la majorité, l'ensemble des membres en exercice, en l'absence excusée de Mme VAN-RIEK Marie-José et de Mr GUILBART Jean Charles, de Mr CUNEO Serge, procuration à Mr BAILLET Alain et de Mr MOREAU Nicolas, procuration à Mr BOULARD Jean-Pierre.

Mme VAN RIEK est entrée en séance après les délibérations. Mr GUILBART a participé aux votes à compter de la délibération 18.60.

Secrétaire de séance : Mr Thierry JOURDAN

Mr le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à l'assemblée et évoque le procès-verbal de la réunion précédente du 18 Avril 2018, lequel est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour:

- 18.57) Subvention à l'association « Les chats libres ».
- 18.58) Complément de rémunération aux agents recenseurs.
- 18.59) Budget principal Commune - Souscription de deux emprunts
- 18.60) Budget base nautique - Recours à une ligne de trésorerie
- 18.61) Suppression de la régie de police municipale
- 18.62) Délibération sur le principe de la délégation du service public de la base nautique

18.57) Subvention à l'association « Les chats libres ».

Monsieur le Maire présente la demande de l'Association « Les chats libres », la commission finances a proposé de lui attribuer une subvention de 1 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le versement de la subvention pour 2018 d'un montant de 1 500 €.

- dit que les crédits seront prélevés sur la réserve prévue à l'article 6574 du Budget Primitif

2018.

18.58) Complément de rémunération aux agents recenseurs.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 Décembre 2017 l'autorisant à recruter 6 agents recenseurs pour assurer le recensement de la population sur la période du 1^{er} Janvier au 28 Février 2018. L'INSEE ne formulant plus de recommandations concernant leur rémunération, celle-ci avait été estimée à 1.20 € par bulletin individuel et 0.60 € par feuille de logement.

Compte tenu de la spécificité de la Commune de Fort-Mahon-Plage disposant d'un parc important de résidence secondaire et de la période non propice pour contacter les résidents, les agents recenseurs ont été contraints de retourner plusieurs fois aux mêmes endroits pour bien souvent, ne pas pouvoir compléter les bulletins individuels ni les feuilles de logement.

Il demande donc au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs afin de compléter la rémunération des agents qui s'est avérée assez faible par rapport au temps passé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- porte la rémunération de 1.20 à 1.44 € par bulletin individuel et de 0.60 à 0.72 € par feuille de logement.

- dit que les compléments de rémunération seront versés avec les salaires de Juin aux agents concernés.

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

18.59) Budget principal Commune - Souscription de deux emprunts

Monsieur le Maire rappelle que pour équilibrer la section investissement du Budget principal Commune, il est prévu au Budget Primitif 2018 le recours à l'emprunt pour l'acquisition de l'immeuble « Colonie Saint Louis » et pour le renouvellement du parc des horodateurs.

Mr BOULARD pense qu'il aurait été préférable de prévoir un montant plus important en ce qui concerne l'emprunt pour la colonie Saint Louis afin d'inclure non seulement le coût de l'acquisition mais également celui des travaux de réhabilitation.

Mr PRUVOT indique qu'il faut dans un premier temps réaliser cet emprunt pour régler l'acquisition au vendeur et que lorsque le coût de la réhabilitation sera connu, son financement sera déterminé en fonction de la capacité de la Commune (par autofinancement, emprunt ou autre).

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir celles de La Banque Postale à savoir :

Acquisition immeuble Colonie Saint Louis

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 305 000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2033

La tranche est mise en place au plus tard le 18/07/2018.

- Versement des fonds : en 1 fois avant la date limite du 18 juillet 2018
- Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS
- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,38 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Préavis : 50 jours calendaires

Commission

- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt
- Dispositions générales
- Taux effectif global : 1,39 % l'an
- Soit un taux de période : 0,348 %, pour une durée de période de 3 mois

Renouvellement du parc des horodateurs

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 280 000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : 4 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2022
La tranche est mise en place au plus tard le 18/07/2018.

- Versement des fonds : en 1 fois avant la date limite du 18 juillet 2018
- Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS
- Périodicité : annuelle
 - Mode d'amortissement : constant
 - Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,41 %
 - Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
 - Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Préavis : 50 jours calendaires

Commission

- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt
- Dispositions générales
- Taux effectif global : 0,45 % l'an
- Soit un taux de période : 0,449 %, pour une durée de période de 12 mois

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ces prêts.

18.60) Budget base nautique - Recours à une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que pour équilibrer la section investissement du Budget base nautique, il est prévu au Budget Primitif 2018 l'encaissement des subventions des différents organismes financeurs pour la construction de la base nautique.

Ces subventions ne sont toutefois perçues qu'après paiement des entreprises et cette situation conduit inévitablement à une période de manque de trésorerie.

Monsieur le Maire propose donc d'avoir recours à une ligne de trésorerie.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir celle du crédit agricole, à savoir :

Emprunteur : Commune de Fort-Mahon-Plage – Budget base nautique

Plafond de la ligne : 1 340 000 €

Durée : 12 mois

Index de référence : Euribor 3 mois instantané J-2

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours/360

Marge sur index : 0.75 %

Taux plancher : Si l'index de référence est inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

Périodicité des intérêts : Trimestrielle
Commission de non-utilisation : néant
Frais d'étude : 0.10 % du montant accordé soit 1 340 €

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette ligne de trésorerie.

18.61) Suppression de la régie de police municipale

Monsieur le Maire rappelle qu'une régie de police municipale a été créée au sein de la Commune par arrêté préfectoral du 4 Février 2003 pour collecter le produit des amendes concomitamment à la verbalisation des infractions.

L'activité de celle-ci est désormais inexistante et en l'absence de perspectives de relance, il apparaît nécessaire d'en demander la suppression.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de demander la suppression de la régie de police municipale de la Commune de Fort-Mahon-Plage.
- Donne son accord pour que le Maire transmette cette demande aux services de la Préfecture de la Somme afin d'établir l'arrêté préfectoral de suppression de cette régie.
- Charge le Maire de signer toutes pièces relatives à ce dossier.

18.62) Délibération sur le principe de la délégation du service public de la base nautique

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.1411- 4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de la délégation de tout service public au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire. Ce rapport transmis à la présente assemblée le 22 Mai 2018 est annexé à la présente délibération.

Cela étant rappelé, Monsieur le Maire invite l'assemblée à :

- Approuver le principe de la délégation du service public de la base nautique de Fort-Mahon-Plage dont les caractéristiques essentielles sont décrites dans le rapport annexé à la présente délibération,
- Préciser que la convention de délégation de service public de la base nautique de Fort-Mahon-Plage constituera une concession de services au sens de l'ordonnance n°2016-65 du 26 janvier 2016 relative au contrat de concession et de son décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016.
- Autoriser Monsieur le Maire :
 - à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de la conclusion du contrat de délégation du service public de la base nautique,
 - à accomplir tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure, y compris à négocier avec les candidats admis à présenter une offre et à signer tous les documents afférents à cette procédure.

Ceci exposé, le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1410-1, L.1411-1 à L.1411-18 ; R.1410-1, R.1410-2 et R.1411-1,
Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le décret n°2016-65 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,
Vu le rapport présentant les principales caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire annexé à la présente délibération,
Vu la notification dudit rapport aux membres du Conseil Municipal le 22 Mai 2018.
Vu l'avis du comité technique,
Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Considérant qu'une collectivité locale peut choisir librement le mode de gestion d'un service public,
Considérant que la Commune souhaite confier à un professionnel la gestion du service public de la base nautique,
Considérant que l'exploitant se verra transférer le risque d'exploitation du service,
Considérant que préalablement au lancement de la procédure de mise en concurrence, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe même de la délégation du service public, conformément à l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE et

ARTICLE 1^{er} : *APPROUVE* le principe de la délégation du service public de la base nautique de Fort-Mahon-Plage dont les caractéristiques essentielles sont décrites dans le rapport annexé à la présente délibération,

ARTICLE 2 : *PRECISE* que la convention de délégation de service public de la base nautique de Fort-Mahon-Plage constituera une concession de services au sens de l'ordonnance n°2016-65 du 26 janvier 2016 relative au contrat de concession et de son décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016.

ARTICLE 3 : *AUTORISE* Monsieur le Maire :

- à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de la conclusion du contrat de délégation du service public de la base nautique,
- à accomplir tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure, y compris à négocier avec les candidats admis à présenter une offre et à signer tous les documents afférents à cette procédure.

Communications diverses

Annonces

- De la remise des livres de fin d'année scolaire aux écoles le 25 Juin à 15 h.
- De deux sorties scolaires des élèves dans le cadre du projet « Aires éducatives marines ». L'une pour découvrir les phoques à Berck et l'autre à Nausicaa. Mr KRAEMER est chargé de demander à la Com de com si elle peut participer au financement des déplacements en bus.
- D'une prochaine réunion avec le Sous-Préfet au sujet des travaux à réaliser quotidiennement pour transporter du sable d'un point à un autre sur la plage.
- D'une demande des propriétaires du lotissement « Le clos des romarins » afin que la Commune prenne possession des réseaux et de la voirie.
- D'une récente réunion de la commission communication au cours de laquelle il a été décidé de faire paraître 3 bulletins municipaux de 18 pages par an.
- D'une demande du propriétaire du petit train touristique pour étendre son parcours jusqu'à la Baie d'Authie.
- De la baisse de l'effectif des gendarmes en poste saisonnier qui sera de 10 cette année contre 22 à 24 les années précédentes. Les plages de présences seront ainsi réduites et les cavaliers absents.
- Du maintien du dispositif habituel en ce qui concerne les sapeurs-pompiers et la SNSM.
- D'un article paru dans la presse dans lequel Mr Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional annonce que la Région participera financièrement à la rénovation du VOX.
- De la réalisation d'une maquette « Médiathèque FMP mode d'emploi » par la responsable, Mme Sarah RENARD.

- D'une réflexion sur le maintien des réderies dans l'avenue.
- De l'organisation d'un tournoi national de Beach tennis le 3 Juin.
- De la régata Catatonic de l'EVEILS les 2 et 3 Juin.
- De la tournée d'été de la ligue de Football des Hauts de France avec une étape dans la station le 31 Juillet.
- De l'ouverture de la pêche aux coques pour les professionnels en Baie d'Authie à partir du 4 Juin prévue pour deux semaines. Les particuliers sont également autorisés à prélever des coques durant la même période à raison de 5 Kgs par personne. Mr KRAEMER regrette que le week-end ne fasse pas partie de l'autorisation pour les particuliers et demande à Mr le Maire d'intervenir en ce sens.
- Dun avertissement de la gendarmerie sur la circulation de faux billets de 50 € et sur la présence de personnes en repérage de villas non occupées.

Remerciements

- De Mme LEMAIRE Yvette pour le bouquet de fleurs du CCAS à l'occasion de ses 95 ans.
- De la famille BRULIN pour les gestes de sympathie à l'occasion du décès d'un des leurs.
- De Mr le Maire à Mr PRUVOT pour l'organisation du départ de l'étape des « 4 jours de Dunkerque » et du « Vintage day » ainsi qu'aux commerçants qui ont joué le jeu pour ces deux rendez-vous, à Mme MEHINOVIC pour la soirée d'élection des miss et à l'amicale des sapeurs-pompiers pour leur réderie qui a rencontré un beau succès.

Courriers

- De la Commune de Quend indiquant qu'elle participerait à hauteur de 11 000 € à l'hébergement des gendarmes saisonniers pour la saison 2018.
- De Maître RASSE annonçant l'ouverture de l'étude notariale route de Quend début Juillet.
- D'un particulier dénonçant la pratique dangereuse des « Overboard kite » par des enfants sur l'esplanade.
- Du Conseil Départemental annonçant les subventions accordées sur le canton de RUE.
- De la Préfecture annonçant un plan d'action contre la prolifération du frelon asiatique.
- De l'association A.D.E.L. remerciant la Municipalité pour la subvention accordée et annonçant la mise en place d'une nouvelle activité, le taïchi. Mr le Maire et Mr PRUVOT en profitent pour remercier A.D.E.L. pour sa participation aux différentes animations de la station.
- Des ACPG-CATM-TOE-Veuves du canton de RUE annonçant l'ouverture d'un compte bancaire spécial pour la commémoration du 100^{ème} anniversaire de la Grande Guerre.
- De l'association « Robin des dunes » au sujet de l'utilisation de la salle polyvalente.
- Du Syndicat Mixte B.S.G.L.P. annonçant la reconduction en 2018 des coupons de réduction de 20% sur le prix des entrées des sites touristiques de la régie Destination Baie de Somme.
- De Mr Laurent SOMON, Président du Conseil Départemental annonçant des mesures pour améliorer l'accès au numérique et à la téléphonie mobile.
- Spécial évènements sportifs 2018 de l'OTFM présentant le départ de la 3^{ème} étape de la course cycliste des « 4 jours de Dunkerque » le 10 Mai et la 2^{ème} édition de la course « Authie-Man » le 1^{er} Juillet.
- D'une productrice de photos qui souhaite réaliser une prise de vue sur la plage pour un catalogue de mode le 30 Mai.

Droit d'initiative

Mr BOULARD informe avoir sollicité Mr le Maire pour mettre à l'ordre du jour de la présente réunion le sujet du stationnement payant du parking de la Baie d'Authie.

Mr le Maire confirme cette demande et indique y avoir dans un premier temps répondu favorablement. Renseignements pris auprès du secrétaire général de Mairie, il s'avère que l'ordre du jour ayant entre-temps été établi et diffusé, il aurait fallu le rajouter en début de séance, ce qui aurait pu conduire à une annulation de la délibération par le juge administratif. Le sujet étant par ailleurs

d'importance, Mr le Maire souhaite qu'il soit au préalable examiné par les commissions concernées mais autorise Mr BOULARD à présenter ses arguments.

Mr BOULARD indique se rendre régulièrement sur le site et constater un fort taux de remplissage. En considérant un tarif horaire à 1 € et une présence moyenne de chaque véhicule de 3 heures, l'instauration du stationnement payant sur ce parking pourrait rapporter entre 30 et 50 000 € par an. Cette contribution au budget communal viendrait compenser les dépenses réalisées pour l'entretien et le nettoyage du site. Un moyen pourrait par ailleurs être trouvé pour exonérer les chasseurs qui n'ont d'autre choix que d'utiliser ce parking pour se rendre en Baie.

Mr KRAEMER demande que l'on se renseigne au préalable sur la légalité d'une telle exonération et que l'on vérifie si le parking est bien entièrement du domaine public communal.

Mr MAHIEU

- Annonce que le matériel commandé pour le nettoyage de la salle polyvalente sera livré le 31 Mai et qu'une séance de formation est prévue pour le personnel qui l'utilisera.
- Informe que les travaux de toiture aux garages communaux seront plus conséquents que prévus.

Mme RACINE annonce que pour répondre à l'invitation de Ville d'ESTBOURN à l'occasion de la commémoration de l'appel du 18 Juin, le comité de jumelage organise un déplacement en bus à cette date avec les enfants des écoles. Des places sont disponibles avec une participation de 25 €.

Mr PRUVOT

- présente et distribue l'agenda réalisé par l'Office du Tourisme du programme des animations et événements sur la station de Mai à Septembre 2018.
- se félicite du succès du départ de la 3^{ème} étape des « 4 jours de Dunkerque » et du « vintage day », il en souhaite tout autant pour la course Authie-Man le 1^{er} juillet.
- Annonce l'Assemblée Générale de l'OTFM jeudi 31 Mai après-midi à l'Aquaclub précédée le matin en Mairie d'une conférence sur l'évolution du tourisme.
- Remercie la presse pour son partenariat dans la diffusion du programme d'animations.

Mme MEHINOVIC

- Annonce le résultat de l'élection de Miss Fort-Mahon qui a eu lieu le 12 Mai au VOX et le concours de Miss aéronautique France prévu le 22 Juillet.

Mr KRAEMER dénonce les calomnies à l'encontre de Présidents d'associations et d'acteurs de la station ainsi que les fausses informations qui sont diffusées par Mr Bruno MICHELI sur son site internet. Il met en garde sur les représailles qui pourraient intervenir à l'encontre de cet agitateur et demande à Mr le Maire et à l'ensemble du Conseil Municipal d'être solidaire pour lui signifier de mettre fin à ces actions délétères.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 18 h 35.

Le Maire,

Les membres,